



Sûrs et en bonne santé au travail

La sécurité au travail concerne tout le monde et est inscrite depuis longtemps dans la législation suisse. Actuellement, la solution pour le secteur de la floristique est en cours de révision. Elle sera disponible dès le 1^{er} janvier.

TEXTE ET PHOTO **Regula Lienin**

Le thème de la sécurité au travail passe rapidement au second plan dans le quotidien mouvementé. Jusqu'à ce que la visite imminente de l'inspection du travail le rende soudain très actuel. Ou qu'une collaboratrice chute de l'échelle dans le magasin. Et que se pose la question de savoir comment cela aurait pu être évité. En Suisse, les entreprises

sont légalement tenues de se pencher sur la sécurité au travail et d'instruire leurs collaborateurs en conséquence. L'accent est mis sur la santé et la prévention des accidents. Les droits et obligations liés à cette thématique concernent donc toujours aussi les salariés. Elle fait d'ailleurs depuis longtemps partie de la formation professionnelle.

Pour vérifier le respect des normes, ce sont les inspections du travail cantonales qui sont compétentes. Elles agissent de manière indépendante. Les contrôles peuvent avoir lieu sans préavis. Ils ne sont toutefois pas assez fréquents: certains commerces n'ont encore jamais été contrôlés malgré des années d'activité. Les mesures à prendre varient selon les branches. Un commerce

spécialisé en floristique présente des risques différents d'un chantier ou d'une entreprise de production. Et comme les enjeux évoluent constamment, les branches doivent revoir leur documentation relative à la sécurité au travail tous les quelques années.

Désormais une solution certifiée

C'est actuellement le cas dans la branche de la floristique. «Nous avons examiné en amont différentes solutions en matière de sécurité au travail, dont celle de Jardin Suisse», explique Thomas Meier, directeur de Florist.ch. Les domaines d'activité sont toutefois trop différents. Dans le secteur de l'horticulture, l'accent est par exemple mis sur les chantiers, l'utilisation de machines lourdes, ainsi que sur les horticulteurs producteurs et donc le travail en serre. Des domaines qui sont bien éloignés du quotidien d'un commerce spécialisé en floristique. Comme la dernière fois, le choix s'est donc porté sur un document de référence issu du commerce de détail, à savoir la solution de branche existante de l'association du commerce de détail Veledes. Une différence importante existe toutefois par rapport au

dernier dossier consacré à la sécurité au travail. Cette fois, le document de référence est une solution certifiée par la Conférence des inspecteurs du travail. Selon Thomas Meier, cela présente plusieurs avantages: «Pour les entreprises qui appliquent cette solution, le contrôle est considérablement simplifié et la probabilité que des mesures soient imposées est beaucoup plus faible.» Actuellement, le document de référence est adapté à la branche de la floristique par six représentants de la branche, sous la direction d'un conseiller indépendant en sécurité au travail.

La version adaptée sera ensuite soumise au Secrétariat d'État à l'économie (Seco) pour approbation. La solution devrait être prête à être mise en pratique au 1^{er} janvier 2027. Sa mise en œuvre incombe aux entreprises. Une participation active est nécessaire, car la sécurité au travail tient également compte des particularités individuelles, notamment en matière de construction. Les sources potentielles d'accidents sont par exemple identifiées à l'aide de listes de contrôle. D'autres thèmes, tels que l'organisation du travail, la protection des apprentis ou le harcèlement au travail, sont également

abordés au moyen de listes de contrôle et de renvois vers des documents complémentaires. La sécurité au travail ne se limite depuis longtemps plus à la prévention des accidents. Face à l'augmentation des demandes de prestations AI pour cause de maladies psychiques, on peut par exemple s'attendre à ce que la santé mentale des travailleurs occupe à l'avenir une place toujours plus importante.

Aussi pour les non-membres

La sécurité au travail est obligatoire pour toutes les entreprises. S'y consacrer activement présente un avantage: être préparé en cas d'urgence. Les documents permettent non seulement de dresser un état des lieux à l'aide de listes de contrôle, mais indiquent aussi les services externes à contacter. Les documents en vigueur jusqu'en 2023 coûtaient aux membres de Florist.ch 275 francs en version électronique, avec un paiement unique, contre 475 francs pour les non-membres. La nouvelle solution, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier, est désormais comprise dans la cotisation annuelle des membres actifs de Florist.ch. En avril, l'assemblée générale avait approuvé une hausse annuelle de 50 francs de la cotisation pour la sécurité au travail ainsi que l'élaboration immédiate de la nouvelle solution.

Pour les non-membres, le comité central de Florist.ch a fixé une contribution unique de 1200 francs, puis 600 francs par an. La nouvelle solution n'a plus de date d'expiration et sera actualisée en continu. ■

UN REGARD SUR L'HISTOIRE DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Des accidents du travail peuvent survenir partout où l'on travaille. Avec le début de l'industrialisation au XIX^e siècle, les usines ont toutefois connu une multiplication des accidents graves, aux conséquences parfois catastrophiques. Ils étaient notamment dus à des machines non sécurisées, à des horaires extrêmement longs et à l'absence de vêtements de protection. Il n'existait alors aucune assurance. Beaucoup de choses ont changé au cours des 150 dernières années. La Caisse nationale suisse

d'assurance en cas d'accidents (Suva) a été créée en 1912. Avec le temps, l'attention s'est portée non seulement sur les accidents, mais aussi sur les maladies liées à certaines activités professionnelles. La prévention vise désormais à éviter les accidents avant qu'ils ne surviennent. Les aspects liés à la santé sont également pris en compte dès le choix d'une profession. Une personne souffrant par exemple d'une allergie au pollen se verra aujourd'hui déconseiller un apprentissage de fleuriste. (rl)

TRADUCTION AUTOMATIQUE

Cette traduction de l'article «Sicher und gesund bei der Arbeit» de Fleuriste 9/2026 a été réalisée avec l'aide de ChatGPT.

Annonce



**Lieferant von greenSys heisst:
viel Potenzial, weniger Administration,
null Debitorenrisiko.**

Das einfache Business-System für die Grüne Branche

